

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 21 mars 2026

Date de la convocation: 17/03/2026

**Membres en
exercice : 15
Présents : 15**

***Le vingt et un mars deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,***

**Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0**

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA,
Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine
VINTZEL, Christophe OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan
SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANVET,
Stéphane JACQUES

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés :

Absents:

Election des adjoints - (DE 030 2026)

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et le compte des résultats du scrutin, il est comptabilisé à l'issue du premier tour de scrutin :

-Nombre de votants :15

-Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

-Nombre de suffrages exprimés : 15

-15 suffrages exprimés pour la liste de Joël Boissière, seule liste candidate.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre :

ELIT la liste de Joël Boissière ;

INSTALLE

- Monsieur Joël Boissière en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Patricia Col en qualité de 2^{ème} adjointe ;
- Monsieur Jean-Jacques Debiève en qualité de 3^{ème} adjoint ;
- Madame Flavie Rousseau en qualité de 4^{ème} adjointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE



Le Maire

Olivier MAGUET

